



# LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE: UNE LIGNE D'ACTION POUR LES SOCIALISTES

## Table des matières

Introduction.....	2
Changement climatique et responsabilité sociale : Ce qui motive les jeunes.....	4
Comment orienter la collectivité vers la durabilité : Exemples et stratégies.....	7
Transition énergétique : Un engagement fort du PS dont nous pouvons être fiers.....	9
Agro-alimentaire - Biodiversité - Économie : Contenus et priorités pour la transition vers la durabilité.....	11
Conclusions de la rencontre du 23 mai 2019.....	16
Éléments complémentaires pour l'action socialiste vers la durabilité.....	19
Les 17 ODD et les 169 cibles associées .....	22
Organisation des commissions .....	39



## Introduction

Défendre le faible contre le fort, assurer la place et le bon fonctionnement de l'État régulateur, conquérir des droits économiques et sociaux, lutter pour l'égalité des chances et des droits, pour la démocratie et les libertés publiques, a toujours été le combat du Parti socialiste.

Ce combat est aujourd'hui plus important que jamais face aux inégalités croissantes, à la montée des nationalismes et du repli sur soi, aux dénis des droits humains, à la crise du climat et de la biodiversité, à l'épuisement des ressources nécessaires à la vie humaine, lié à une économie prédatrice qui n'a plus grand-chose à voir avec le bien commun et le vivre ensemble.

Aujourd'hui, les cris des jeunes descendus dans la rue nous rappellent l'interdépendance entre l'humain et son environnement, et la force destructrice que les humains exercent sur la nature au point que les dégâts ont engendré l'« *anthropocène* » (une ère relativement récente au cours de laquelle l'homme est devenu un facteur de perturbation de l'environnement, un facteur d'évolution négative). Cependant, notre combat pour une société équitable, ici et partout, pour une plus juste répartition des richesses, pour une économie plus « éthique », passe par un équilibre retrouvé entre gestion des ressources naturelles et réponses aux besoins réels de la population.

Et dans cette lutte, le concept de **développement durable** nous offre une manière fertile, indispensable de regarder le monde et de fonder notre action. Le développement durable ? Selon la définition des Nations unies, il s'agit d'« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ». Autrement dit : une exigence de partage dans l'espace et le temps.

Ainsi, maintenant, le Parti socialiste a la responsabilité de *mieux regarder et lire le monde* et de faire entendre et admettre des modes d'être et d'agir capables de réduire drastiquement notre empreinte écologique, aujourd'hui trois fois trop importante : répartir plus équitablement les richesses, sauvegarder les droits humains et la biosphère : une responsabilité essentielle et urgente qui correspond à notre ADN. Il ne nous reste pas beaucoup de temps (une ou deux décennies selon le dernier rapport du GIEC, Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat !) pour changer nos comportements prédateurs à l'égard de la Planète, pour réussir la transition énergétique.

La vision et les outils universels que nous proposons l'ONU au travers de ses dix-sept **Objectifs du Développement Durable** (ODD) nous semblent un cadre de référence utile, porteur et nécessaire pour toutes et tous, ici et partout pour rendre nos façons de produire et de consommer plus respectueuses de l'humain, plus sociales, plus respectueuses de l'environnement et économiquement moins prédatrices.



Ce petit fascicule est donc destiné à expliquer ce que sont les dix-sept objectifs du développement durable de l'ONU et leurs 169 cibles (sous-objectifs), à montrer les actions déjà entreprises, à souligner la direction que doivent prendre nos lignes d'actions politiques, des lignes claires et fortes, dont nous tous, militant-e-s, devons nous emparer et les illustrer par nos actes individuels et collectifs.

Les textes ci-après sont constitués par les contributions à une partie thématique consacrée au développement durable de l'AG du PSG du 23 mai 2019, réunissant acteurs et expert.e.s membres du PS sur ce sujet, et de quelques éléments complémentaires. Le présent document a été validé par comité directeur du PSG le 27 juin 2019.

Genève, le 19 juillet 2019

Gérard Deshusses  
Président du PSG



## Changement climatique et responsabilité sociale :

Ce qui motive les jeunes

### Thomas BRUCHEZ

Président de la Jeunesse socialiste et co-organisateur des marches pour le climat

---

Depuis le début de l'année 2019, en Suisse et dans le monde entier, des centaines de milliers de jeunes et moins jeunes se sont mobilisés, suite à l'appel de la jeune Suédoise Greta Thunberg, mais aussi à la démission de Nicolas Hulot, ministre français de l'environnement, pour faire la « **grève du climat** », afin de faire pression sur les gouvernements face à l'urgence climatique. Ainsi, des foules de jeunes ont délaissé l'école pour demander à leurs dirigeants d'agir réellement contre le dérèglement du climat.

Cinq manifestations et grèves pour le climat ont eu lieu à Genève entre janvier et mai 2019, au cours desquelles la mobilisation, mais surtout le niveau d'information et de conscience politique ont été croissants.

**Urgence** et **radicalité** constituent les thèmes forts de ce mouvement.

- **Urgence** en lien avec le futur des jeunes : « *Que va-t-il nous arriver ? A quoi bon étudier si notre avenir n'est pas assuré ?* » Urgence entraînant une première revendication, celle de la **neutralité carbone** d'ici 2030, et celle plus large, de la proclamation de ***l'état d'urgence climatique***.

Cette proclamation, adoptée en avril 2019 par le Conseil municipal de la Ville de Genève, demande au Conseil administratif de « *systématiquement évaluer ses actions sous l'angle de leur consommation en énergies fossiles et, plus globalement, de les inscrire sur une échelle de la durabilité* ».

Une déclaration également proposée au Conseil d'Etat genevois avec la proposition de mesures concrètes, telle l'intégration dans la politique d'investissement de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) de la Charte éthique de la CGAS, établissant des principes d'investissements responsables.

Toutefois, dans cette urgence, il ne s'agit pas de négliger la ***justice climatique***, ajoutant une dimension sociale à la lutte : la transition ne doit péjorer les conditions de vie des personnes les plus précarisées et vulnérables ni en Suisse ni dans le Sud global (question des réfugiés climatiques).

- **Radicalité** liée au peu de temps donné pour agir. Rejetant les institutions et les partis politiques qui n'ont rien fait jusque-là, les jeunes veulent « *prendre leur avenir en main* » ; ils veulent sortir du seul discours et passer à des actions concrètes qu'ils assumeront hors de tout parti politique et hors du capitalisme. De ce fait, même si cela n'est pas officiellement revendiqué partout en Suisse, ce mouvement s'inscrit clairement dans l'***anticapitalisme***.



## Les Objectifs du Développement Durable de l'ONU :

### Contenus et mode d'emploi

La manière la plus actuelle de concrétiser la convergence entre environnement et développement qu'est le développement durable

Diana **RIZZOLIO**

Coordinatrice du « Geneva Environment Network », programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

---

Je suis fonctionnaire des Nations Unies et vous me permettez donc lorsque je fais référence à notre programme, de reprendre le langage officiel et les extraits des textes officiels, et mes propres propos/mots lorsque je fais le lien avec le Parti.

En septembre 2015, les États membres ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (en anglais Agenda 2030), lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, à New York.

Ce Programme est un appel à l'action de tous les pays (pauvres, riches et à revenu intermédiaire) afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Il s'agit de mettre fin à la pauvreté, ce qui doit aller de pair avec des stratégies de développement qui répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Bref, des thématiques chères au parti socialiste.

Les 17 objectifs du développement durable et leurs 169 cibles (sous-objectifs) forment la clé de voûte de ce programme et doivent être atteints par tous les états membres d'ici 2030, comme l'indique le nom du Programme.

Les ODD s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le développement qui avaient été fixés par l'ONU en 2000, et devaient être atteints en 2015. La communauté internationale a décidé en juin 2012, lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), 20 ans après la première Conférence de Rio, d'élaborer des objectifs de développement durable. Elle a confié cette mission à un groupe de travail ouvert composé de représentants de 30 pays, au sein duquel la Suisse partageait un siège avec l'Allemagne et la France. Outre les États membres de l'ONU, des acteurs non étatiques tels que la société civile, le monde scientifique et le secteur privé se sont associés activement à son élaboration. En juillet 2014, le groupe de travail a adopté une proposition comprenant 17 objectifs de développement durable.

Pour suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale vers l'atteinte des objectifs de développement durable, 232 indicateurs ont été adoptés par la Commission statistique des Nations unies. Les États ont été invités, à définir leur propre jeu d'indicateurs pour le suivi au niveau national.



En Suisse, le système de suivi à l'échelle nationale du développement durable a été étendu de manière à suivre la mise en œuvre en Suisse des 17 objectifs, comprenant 85 indicateurs.

En 2018 la Suisse a présenté au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF) de l'ONU son premier rapport national sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Ce rapport volontaire reflète l'état actuel de mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Suisse aux niveaux national et international. 39 indicateurs mettent en évidence une tendance positive, 12 ne font apparaître aucune évolution significative, 14 révèlent une tendance négative, tandis que, pour 20, aucune évaluation n'a été possible.

La Suisse est parvenue à la réalisation de plusieurs ODD. Ainsi, elle ne connaît pas l'extrême pauvreté (cible 1.1) ni la faim (cible 2.1). L'éducation en Suisse est gratuite, obligatoire et de bonne qualité (cible 4.1). L'état des lieux identifie toutefois des domaines dans lesquels la réalisation des ODD exige d'aller, sur les plans national et international, au-delà des politiques existantes. La consommation de ressources naturelles (ODD 12) est par exemple en augmentation partout dans le monde. En Suisse, on assiste à une baisse de la consommation des ressources locales par la population, mais à une augmentation, néfaste pour le développement durable, de la consommation des ressources d'autres pays.



## Comment orienter la collectivité vers la durabilité :

### Exemples et stratégies

Chiara **BARBERIS**

Cheffe du service Agenda 21 de la Ville de Genève

Présidente de Coord 21

---

L'Agenda 2030 est vu par nombre d'acteurs et d'actrices engagé.e.s en faveur du développement durable comme une opportunité de (re)lancer des démarches/stratégies politiques, institutionnelles ou citoyennes en faveur du développement durable ; une opportunité bienvenue dans un contexte d'essoufflement post Rio + 20 (2012) et Accord de Paris (2015).

Orienter la collectivité vers la durabilité peut se faire de plusieurs manières :

- en réalisant une démarche globale, de type Agenda 21. Non, le concept n'est pas périmé puisqu'il s'agit du plus grand défi du XXI<sup>e</sup> siècle !
- en évaluant la durabilité des politiques publiques et des projets (au minimum les grands projets). Cela implique de dépasser les visions sectorielles et d'accepter de gérer les conflits entre les intérêts divergents.
- en intégrant de manière systématique la durabilité dans tous les domaines.

Une démarche vers la durabilité n'est jamais un plan d'action établi une fois pour toutes. Il s'agit d'un processus exigeant car toute démarche de développement durable cherche à concilier des objectifs contradictoires, vise à mettre en place des fonctionnements transversaux et à casser les silos institutionnels et administratifs.

Pour réussir à orienter une collectivité vers la durabilité, il faut impérativement un engagement fort des autorités, la mise en place de structures claires et responsables, la volonté de se donner des objectifs ambitieux sur la base d'un état des lieux partagé. Pour cela, il existe de nombreux outils et moyens de faire.

A titre d'exemple, la Ville de Genève a fait le choix d'une démarche globale :

- l'expression d'une vision politique, d'abord, qui s'exprime depuis plus de vingt ans à travers la ratification successive d'engagements en faveur du développement durable (la Charte, puis les Engagements d'Aalborg, par ex.) ;
- l'orientation vers la durabilité à travers plusieurs politiques sectorielles, comme par exemple la politique énergétique « 100% renouvelable » en 2050, le Plan directeur communal 2020, le programme Nourrir la Ville, etc.
- l'intégration de la durabilité dans plusieurs domaines clés de l'action municipale comme la gestion des espaces verts, la gestion des déchets, la mobilité, les achats responsables, les manifestations publiques, etc.
- la constitution d'une entité administrative dédiée au développement durable, le service Agenda 21-Ville durable. Celui-ci assure la transversalité, donne des impulsions dans des domaines peu ou pas couverts par les services municipaux (production et consommation responsables, promotion de l'égalité, lutte contre les discriminations, etc.),



soutient activement la transition écologique (ex. G'innove, prix IDDEA<sup>1</sup>, ) et donne le pouvoir d'agir à la société civile tant au niveau local (subventions aux associations, la Ville est à Vous) qu'à l'international (Délégation Ville solidaire).

- Cette stratégie globale permet à la Ville de Genève d'être active dans bon nombre des ODD de l'Agenda 2030. L'enjeu à court et moyen termes est de pouvoir formaliser davantage les cibles (en lien avec les ODD les plus pertinents pour une commune) et de renforcer l'action transversale, par exemple en utilisant les leviers qu'offrent l'analyse financière (ex. budget sensible au genre, climatobudget, etc.) ou le développement de politiques communales ambitieuses dans des domaines éminemment transversaux comme le climat, la biodiversité, l'égalité, les droits humains ou l'économie circulaire.

## Conclusion

Avec les grèves en faveur du climat et la large médiatisation du rapport alarmant sur la biodiversité, il y a un momentum pour soutenir la vision de la durabilité forte : adapter nos activités productives sur le potentiel réel de nos milieux naturels, de nos ressources physiques et psychiques ; faire preuve de courage pour porter les enjeux d'une prospérité qualitative et porter des mesures légales contraignantes et coercitives pour une société écologique (décroissance), sociale (partage, vivre ensemble) et solidaire (répartition équitable des richesses).

*« Celui qui croit que la croissance peut être infinie dans un monde fini est soit un fou, soit un économiste » Kenneth Boulding (1910-1993)*

---

<sup>1</sup> Idées de développement durable pour les entreprises d'avenir



## **Transition énergétique :**

Un engagement fort du PS dont nous pouvons être fiers

Christian **BRUNIER**

Directeur général des SIG

---

### **Pour l'accélération de la Transition énergétique**

L'humanité est en danger, écologiquement ! Ce simple constat scientifique devrait créer une mobilisation sans précédent pour utiliser toute l'ingéniosité humaine afin de changer cet état de fait. Cependant, l'inaction, le fatalisme, voire le négationnisme climatique règnent. Envers les générations futures, nous n'avons pas le droit de ne rien faire. L'un des facteurs importants pour inverser cette situation environnementale consternante est d'accélérer la transition énergétique.

#### **Consommer moins ...**

Toutes les villes du monde ont lancé des programmes d'économies d'énergies. Peu fonctionnent bien. A Genève, le programme SIG éco21 est l'une des plus belles réussites européennes, voire mondiales. A part quelques programmes aux USA, au Canada et en Scandinavie, peu ont remporté autant de succès. En 2018, éco21 a effacé la consommation électrique de 60'000 ménages, soit environ 179 GWh/an et 192'000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Ce programme axé, initialement, sur l'électricité, se développe désormais aux niveaux thermique, de l'eau et bientôt de la gestion des déchets. Le Kilowattheure non consommé est le plus écologique et le moins onéreux ! De plus, ce « négawatt » est plus facile à mettre en œuvre que de produire un nouveau kWh. La priorité est d'accentuer ce type de programmes, de les rendre contagieux et de les pérenniser dans la durée. Plusieurs collectivités, entreprises, institutions ou particuliers ont encore un potentiel d'efficacité énergétique immense. Moins consommer, sans diminuer son niveau de confort est indispensable et bénéfique tant pour la nature que pour son porte-monnaie.

Un accord entre les milieux de propriétaires et de locataires doit aussi être recherché, ces organisations éprouvant des craintes de voir augmenter les coûts de construction/rénovation et donc les loyers. Des modèles financiers devraient être développés pour absorber les conséquences de ces investissements, bénéfiques sur la durée, souvent assez rapidement.

#### **Consommer mieux ...**

A Genève, les Autorités cantonales et SIG, avec un soutien populaire très fort, se sont mobilisées pour sortir du nucléaire et atteindre le 100% renouvelable au niveau de l'électricité. Plus aucun-e client-e SIG ne consomme un kWh fossile, ce qui n'est malheureusement plus le cas de quelques gros clients libéralisés ayant choisi un autre fournisseur pour consommer le moins cher possible, en se moquant de la qualité énergétique. Ce qui montre bien l'importance de se mobiliser pour ne pas libéraliser



totallement le marché suisse de l'électricité, au moment même où le charbon et le nucléaire européens sont bradés, avant, espérons-le, de disparaître. Si SIG se mobilise contre la libéralisation totale de ce marché, ce n'est pas pour défendre sa partie de monopole sur la vente des électrons, ce qui est relativement marginal en termes de marges. C'est bien, par conviction, pour ne pas brader la transition énergétique.

S'il est réjouissant que SIG fournisse du 100% renouvelable électrique, il faut tout de même noter qu'à part la Convention d'objectifs entre SIG et ses propriétaires, rien n'oblige cette régie publique à poursuivre dans cette voie. Idem pour le programme d'économies d'énergies éco21. Il suffirait de quelques changements politiques ou/et à la tête de cette entreprise publique, pour changer rapidement de cap. Graver un peu dans le marbre, notamment dans la loi ou les règlements, ces bonnes pratiques pourrait servir à les pérenniser, sans prendre le risque d'un retour en arrière.

Ces 100% d'électricité renouvelables sont produits pour 1/3 à Genève et le reste acheté en Suisse. Il est important d'accroître la production genevoise en soutenant l'autoproduction et l'autoconsommation, ainsi qu'en développant massivement le solaire loca. SIG veut tripler le solaire genevois d'ici 2025, en maîtrisant de gros projets (Stade de Genève, Aéroport, Ports Francs, etc.) et en incitant les moyennes et petites productions.

Si le défi électrique est bien relevé à Genève, reste à créer cette même dynamique aux niveaux fédéral et international. Le programme helvétique pourrait être beaucoup plus volontariste, en mettant les slogans en adéquation avec une politique plus concrète. La frilosité fédérale pour taxer les énergies polluantes et dangereuses pour la santé publique ; pour contraindre les cantons ou/et les distributeurs électriques à mener des programmes d'économies d'énergies ; ou pour mettre en place des programmes de construction d'éoliennes ; en sont malheureusement des preuves éloquentes.

Il faut, de surcroît, s'attaquer à la thermique. Pour se chauffer et se refroidir, la Suisse n'utilise quasiment que du fossile, dont une grosse moitié de mazout. Genève est légèrement meilleure, mais tout reste à faire. SIG va investir 1,5 milliards d'ici 2030/2035, pour viser 40% de thermique renouvelable à partir principalement de l'eau du lac (GeniLac) et de la géothermie. Ces programmes massifs doivent être soutenus.

Le développement de l'électromobilité, approvisionnée par de l'énergie renouvelable ; la production d'hydrogène, à partir des surplus de renouvelable ; la production de biogaz local, et la construction de Smart City, immeubles et quartiers connectés, citoyens et durables sont aussi des priorités,

Entre 10 à 15 milliards de francs suisses sont dépensés, en Suisse, chaque année, pour acquérir des énergies sales à l'étranger, parfois dans des pays peu fréquentables. Pour améliorer la qualité de l'air, diminuer la pollution, créer des emplois de proximité et générer une dynamique économique locale et durable, il est essentiel de produire des énergies renouvelables locales et des programmes d'économies d'énergies. Bio et local, voici nos priorités pour atteindre une société à 2000 Watts !



## Agro-alimentaire - Biodiversité - Économie :

Contenus et priorités pour la transition vers la durabilité

### René Longet

Ancien président du PSG

Expert en développement durable

### AGRO-ALIMENTAIRE

ENJEUX	MESURES GLOBALES	MESURES GENEVE
<b>On a passé de la malbouffe de la pénurie de la malbouffe de l'abondance</b>	Promouvoir <b>l'agro-écologie comme seule façon de nourrir l'humanité</b> sans détruire les sols	Promouvoir les préconisations pour <b>une alimentation saine comme droit social pour tous</b>
Développement planétaire des maladies dites de civilisation (cardiovasculaires, cancer, diabète...)	<b>Préserver la diversité des goûts et des variétés :</b> AOP, Pro Specie Rara, Kokopelli, Slow Food, Semaine du goût	Réapprendre à faire la cuisine, à choisir des produits frais et de saison
Plus de 2 milliards d'humains souffrent de trop manger : trop de sel, de sucre, de produits carnés, de mauvaises graisses, trop de tout = fast food, junk food	<b>Promouvoir la paysannerie autonome, coopérative et /ou familiale</b> -> Via Campesina <b>Payer le juste prix ; intégrer les externalités, prioriser la capacité locale,</b> supprimer les subventions à l'exportation	Promouvoir la diversité des goûts et des sortes
<b>Le pendant du fast food est l'agrobusiness = immenses plantations de soja pour l'alimentation animale, d'huile de palme, élevage industriel massif</b>	Réduire les intrants et produire le plus possible avec la nature et pas contre elle : PI, bio etc. <b>Interdire les produits et méthodes néfastes pour l'environnement et la qualité des produits</b>	Préserver une agriculture à taille humaine
<b>Nivellement des goûts, de la saisonnalité, de la diversité génétique, atteintes fortes à l'environnement, coût énergétique et</b>	<b>Promouvoir le droit à une alimentation saine - &gt; moins de graisse (saturée), de sucre (raffiné), de sel, de viande, de tout...</b>	<b>Préserver et développer la capacité de production et de transformation locale,</b> organiser les filières dans ce sens, <b>défendre la zone agricole</b>

<b>climatique, atteintes à la biodiversité, nivellement des paysages, des produits, des producteurs...</b>		Encore quelque 300 exploitants, autosuffisance GE : légumes 66%, vin 50%, grandes cultures 33%, fruits 25%, viande et lait 4%. <b>Autoproduction locale = 15% seulement</b>
Dépendance accrue des producteurs du système agro-industriel		Promouvoir la réduction des phytosanitaires et des règles environnementales strictes; 15% zone agricole = SPB
Danger pour les sols -> hors sol		Pratiquement toute agriculture GE = PI, solde (environ 20-25%) en bio ou agriculture de conservation
<b>L'essentiel de notre nourriture est produite par l'industrie alimentaire</b>		<b>Payer le juste prix</b>

## BIODIVERSITÉ

ENJEUX	MESURES GLOBALES	MESURES GENEVE
<b>Equilibre des interactions entre chacune des espèces animales et végétales</b>	Créer davantage de réserves naturelles terrestres et marines	<b>Attester les services écosystémiques dans les comptes d'entreprises et des collectivités</b>
<b>Chaîne trophique, pyramide alimentaire, chaque espèce a son rôle dans l'architecture du vivant</b>	<b>Gérer l'ensemble du territoire de manière propice à la biodiversité -&gt; modes de production agricoles, de gestion forestière, d'urbanisation, d'exploitation des ressources marines</b>	<b>Attester les besoins en biotopes des espèces indigènes et définir l'infrastructure écologique nécessaire</b>
Dans l'histoire de la Terre, apparition, développement, disparition des espèces -> évolution	Etablissement de bases scientifiques et protection de l'infrastructure écologique	<b>Gérer tous types de zones de manière propice à la biodiversité</b>
<b>Dans l'histoire de la Terre, 5 grandes extinctions</b>	Prévenir les changements climatiques, éviter les dérangements, la diffusion	Principes de gestion des espaces verts, des forêts,

	de substances nocives pour la faune et la flore (phytosanitaires, plastiques, polluants...), gérer raisonnablement la chasse et lutter contre le braconnage	de la zone agricole, des espaces bâtis (tout type)
<b>6° extinction en cours, commencée voici quelques siècles et qui s'accélère constamment</b>	<b>Formation, éducation, modèle économique qui permet de vivre de la promotion de la biodiversité</b>	<b>Modifier voire renoncer à des projets négatifs pour la biodiversité (cf route L1-L2)</b>
Réduction massive des effectifs des espèces -> réduction massive des espèces elles-mêmes Une espèce disparue l'est à tout jamais		<b>Formation, éducation, bonnes pratiques, modèles économiques propices à la promotion de la biodiversité</b>
<b>Causes : historiquement chasse et braconnage, s'ajoutent : destruction et banalisation des milieux (forêts, zones humides, prairies sèches...), pollution chimique toujours plus prégnante, dérangements, changement climatique</b>		Outil : lois fédérales et cantonales, loi sur la biodiversité (2012), Stratégie cantonale (2018), plan d'action 2018-2023 (en cours)
<b>Compréhension du rôle de la biodiversité pour la vie humaine -&gt; notion de services écosystémiques (fertilisation des sols par les micro-organismes, pollinisation par les insectes, etc.)</b>		

## ECONOMIE

ENJEUX	MESURES GLOBALES	MESURES GENEVE
<b>On a passé du capitalisme de la pénurie au capitalisme de</b>	Les pouvoirs publics doivent <b>défendre le bien commun et réguler les activités humaines</b> , y	<b>Travailler à un développement plus endogène</b>

<b>l'abondance et de l'obsolescence</b>	compris économiques, dans ce sens	
Le système est fondé sur le dogme de la main invisible : <b>En additionnant les égoïsmes individuels on obtiendrait l'intérêt général ; la régulation est délégitimée</b>	Des cadrages écologiques et sociaux locaux, nationaux et globaux sont indispensables : <b>standard social mondial (cf conventions OIT) ; empreinte écologique comme mesure de justice globale</b>	Etre exemplaire sur la performance écologique et sociale de l'économie, <b>y compris dans ses effets hors du territoire cantonal (traders, multinationales, finance etc).</b>
<b>Seule compte la demande solvable</b> , le besoin en soi ne compte pas, ni la nature, ni ce qui n'est pas comptabilisé	<b>Les services écosystémiques doivent être calculés et représentés dans les comptabilités des entreprises et des pays</b>	Identifier les services écosystémiques au niveau cantonal et en faire une base de décision ; utiliser la notion d'empreinte écologique/empreinte carbone/ énergie grise
<b>Le seul critère est la rentabilité financière, les administrateurs de sociétés en sont comptables</b> , au bénéfice des actionnaires, investisseurs et direction générale...	<b>La notion d'externalité doit être imposée (vérité des coûts, pollueur-payeur) -&gt; taxes (avec modulations sociales et si existence d'alternatives)</b>	<b>Imposer le principe du pollueur-payeur</b>
<b>La théorie des avantages compétitifs ignore les enjeux non monétaires (écologiques, éthiques, sociaux) et organise une concurrence déloyale</b>	Les administrateurs de société et actionnaires sont <b>comptables pas seulement de la rentabilité financière mais aussi de celle écologique et sociale</b> (cf B-Corp)	Promouvoir <b>cette vision de la responsabilité</b> des administrateurs
Le système économique n'intègre pas le fait que la nature a des capacités limitées de produire les ressources et de digérer les rejets	<b>Un déchet est une ressource au mauvais endroit : prévention des déchets, clause du besoin, réparabilité, réutilisation, entretien, durée de vie... -&gt;</b>	<b>Développer l'économie circulaire comme modèle : par objet = Analyse cycle de vie ; par site = écologie industrielle ; par territoire = économie circulaire ;</b>



	<b>économie circulaire et de la fonctionnalité</b>	<b>représenter les flux de matières. Promouvoir le zéro déchet et la réparabilité</b>
La société de consommation <b>inégalitaire incite à une insatisfaction permanente</b> , et encourage au matérialisme sans fin	L'innovation, de même que la finance, doivent être orientées selon le bien commun -> <b>les 17 ODD et leurs 169 cibles, + principe de précaution</b>	Etre à la pointe des technologies durables y compris financières, soutenir compétences et emploi ; <b>les options énergétiques cantonales sont un facteur fort dans ce sens</b>
<b>Les pouvoirs publics sont versatiles et beaucoup trop à l'écoute des lobbies</b>	Le but n'est pas de maximiser mais d'optimiser les rendements financiers d'un investissement-> <b>plafonner les rendements</b>	Privilégier les entreprises suivant cette option (ESS) Soutenir une économie inclusive et un emploi décent pour toutes et tous
<b>Le modèle des 30 Glorieuses s'est épuisé</b>	<b>Penser en termes de pouvoir de vivre et non seulement d'achat</b>	Mettre en pratique les plans climat, développement durable, biodiversité etc. et activer la politique d'achat des entités publiques et subventionnées



## Conclusions de la rencontre du 23 mai 2019

---

La situation est urgente, l'humanité est en danger, nous n'avons plus le droit de ne rien faire ! Nous avons deux ou trois décennies pour passer d'une « économie de la prédation » orientée vers la valorisation de l'*entropie* (utilisation extensive et destructrice des matières premières et des énergies disponibles, de la disparition programmée de la diversité, de la destruction du territoire, menant à la catastrophe, à la mort programmée) à un modèle économique de la valeur écologique et sociale, entraînant une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.

Notre seul choix consiste donc à nous atteler tous à la « *transition écologique* », nouveau modèle de développement dans lequel l'homme est replacé au cœur de la nature dont il est un élément et dont il dépend étroitement. Ses modes d'action en déterminent la possible survivance ou la disparition programmée. La lutte pour sauvegarder la vie passe par la lutte pour une justice climatique dans laquelle nous sommes tous embarqués.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les changements climatiques catastrophiques ne peuvent être évités qu'en transformant l'économie mondiale d'une manière qui n'a « aucun précédent historique documenté », transformation urgente pour laquelle nous n'avons que très peu de temps !

Si les actions personnelles pour ce changement sont indispensables, elles ne sont pourtant pas suffisantes. La transition écologique est éminemment politique ; elle exige l'abandon des rivalités nationales, la coopération entre pays, de nouvelles règles de production et de consommation.

Dans ce « trend », les *Objectifs de Développement Durable* de l'ONU nous offrent un référentiel universel, une lecture systémique, multifactorielle des impacts de l'activité humaine, élaboré pour guider l'action locale et globale de l'ensemble des acteurs publics et privés, individus comme collectivités, en vue de trouver un juste équilibre entre aujourd'hui et demain, Nord et Sud, présent et avenir, moyens et besoins.

L'élimination de la pauvreté, l'élimination de la faim, liées à de nouvelles stratégies de développement, à de nouvelles réponses aux besoins sociaux tels que l'éducation, la santé, la protection sociale et l'emploi, à un nouveau regard sur la nature et l'utilisation de ses ressources, doivent mobiliser l'action de toutes et tous : des thématiques chères au Parti Socialiste.

Quelques pistes à souligner :

- **Transition énergétique** : particuliers, collectivités, entreprises, institutions doivent modifier leur consommation : **consommer moins** d'électricité, d'énergie thermique, d'eau, produire moins de déchets (programmes d'économies sans diminution du niveau de confort) et **consommer mieux** : sortir des énergies fossiles, produire des énergies renouvelables, locales ; autoproduction et autoconsommation ; taxation des énergies



polluantes, passage à l'électromobilité (production d'hydrogène, de biogaz local) ; création de la « *smartcity* ». Consommer bio et local, créer des emplois de proximité. Conserver un distributeur public des énergies.

- **Réduire l'empreinte écologique et sociale de l'agriculture** : promotion du droit à une alimentation saine dont les produits sont issus de circuits agricoles courts et payés à leur juste prix (intégration des externalités). Produire avec la nature et non pas contre. Promotion d'une agriculture à taille humaine, sans méthodes néfastes (agrobusiness) et réduction des produits phytosanitaires.
- **Sauvegarder la biodiversité** : chaque espèce a un rôle dans l'architecture du vivant, rôle à prendre en compte dans les modes de production agricoles, dans la gestion des forêts, dans la conception de l'urbanisation, de l'exploitation des eaux, tous domaines eux-mêmes prescrits par un modèle économique éthique, un modèle d'éducation et de formation qui sortent de la seule recherche de profit.
- **Créer l'exemplarité** de la performance écologique et sociale de l'économie en Suisse et à l'international dans tous les aspects de l'économie (trading, multinationales, finance) ; introduire la vérité des coûts dans la rentabilité financière et la compétition économique incluant des enjeux non monétaires : prendre en compte les coûts écologiques et sociaux.  
Développement de l'économie circulaire : promotion du zéro déchet, du recyclable, de la réparabilité. Innovation et production guidée par le bien commun avec des options énergétiques et des technologies durables. Economie inclusive et emplois décents pour tous. Penser en termes de « pouvoir vivre » et pas seulement de pouvoir d'achat.
- **Intégrer la durabilité dans tous les domaines** : fonctionner de manière transversale, casser les silos institutionnels et administratifs. Volonté politique et engagements, égalité, droits humains, économie circulaire.

Le développement durable fait déjà partie du programme de législature 2018-2023 du Parti socialiste genevois qui propose tout une série de déclarations et de mesures dont l'intitulé répond aux lignes d'action que l'on vient d'évoquer.

Très brièvement et de façon non exhaustive, on peut citer au chapitre « Economie et emploi », en pages 5-6 : « *Cette approche s'inscrit clairement dans l'économie du développement durable et à ce titre, s'oblige à la réduction de l'empreinte écologique et au respect des CCT* ».

Au chapitre « Agriculture, Energie, Environnement », pages 38 à 41 : « *Préserver et promouvoir la biodiversité sur tout le territoire...* », « *Valoriser les filières agroalimentaires de proximité et les circuits courts...* », « *Augmenter de manière significative la part des produits locaux de saison Genève Région – Terre Avenir (GRTA)...* », « *Promouvoir les économies d'eau et d'énergie, en prenant en compte les externalités négatives, notamment sociales, la dangerosité et la raréfaction des énergies non renouvelables* », « *Construire les logements sur la base du cahier des charges fédéral de l'écoquartier* », « *inciter à la suppression des emballages inutiles et les sacs plastiques* », « *Soutenir l'écoconception et les activités de réparation et de maintenance* ».



Au chapitre « Genève internationale et solidarité internationale » (p. 42) : « *Atteindre l'objectif d'allouer 0,7% du budget du Canton aux projets de coopération au développement avant 2013* ».

Il s'agit maintenant de passer le plus rapidement possible, à tous les niveaux, des intitulés à des réalisations concrètes, documentées et précises, pour sortir des énergies fossiles dans les deux ou trois décennies qui viennent, pour diviser notre consommation par trois en adoptant d'autres modes de fonctionnement, d'autres formes d'économie créant moins de dépendance, plus d'autonomie, la création d'autres emplois...

Nous avons quelques années pour sortir de la peur et de la fatalité, pour mettre notre imagination, notre créativité au service de la transformation, une transformation qui doit nous impliquer toutes et tous, particuliers, élu-e-s à tous les échelons, entreprises publiques et privées, associations et institutions... Un énorme défi, mais un challenge enthousiasmant !

Nous proposons d'utiliser les ODD comme un référentiel pour comprendre la réalité et un cadre de réflexion pour les actions que le PSG veut mettre en place, comme un ensemble de critères de choix lui permettant de poser des actes allant dans le sens de la durabilité et de la réduction de notre empreinte écologique, dans le sens de plus de justice sociale, de plus de justice de l'emploi.

Les ODD devraient nous aider à sortir de la réflexion en silos, pour réfléchir et travailler de manière transversale. Une transversalité qui doit devenir une préoccupation, une manière de penser commune à tous les membres du parti et notamment à toutes ses commissions thématiques.

Si la **réflexion économique et financière, incluant l'organisation de l'emploi** constitue une des facettes conditionnant la plupart, si ce ne n'est tous les aspects de la vie humaine, si ses interactions avec la question de **l'environnement** sont très essentielles, toutes les commissions qui s'en préoccupent devraient pouvoir réunir leurs travaux de manière régulière pour arriver à des propositions transversales.

**Le bien-être, le vivre ensemble** ressortent effectivement tout à la fois d'une politique sociale et de la santé, elles-mêmes liées à une politique des transports et de la mobilité, tout autant qu'à une politique de l'aménagement et du logement, et encore de celles concernant l'éducation et la famille, la culture et le sport.

Le groupe égalité doit se préoccuper d'instaurer les bases de l'égalité dans toutes les autres politiques. De plus, à l'heure actuelle, une commission « **moyens et services** » devrait permettre de réfléchir à de nouvelles formes de gouvernance permettant notamment un fonctionnement des services publics réellement dédié au bien-être commun.

La durabilité n'est pas un luxe, mais le fondement du vivre ensemble, la non-durabilité n'est pas une option soutenable.



## Éléments complémentaires pour l'action socialiste vers la durabilité

Eau, mobilité, solidarité internationale et éducation au développement durable

---

La durabilité est une approche globale et large, et il importe de ne pas oublier 4 enjeux importants : l'eau, la mobilité, la solidarité internationale et l'éducation au développement durable.

### L'eau

L'eau est très inégalement répartie sur Terre. Un tiers de la population mondiale vivra en 2025 sous stress hydrique ; sur Terre l'agriculture emploie les trois-quarts des ressources en eau. A Genève nous avons la grande chance d'être en aval d'une des plus grandes réserves d'eau du continent européen.

Néanmoins un usage responsable de l'eau est une nécessité, cette eau devant être filtrée, apprêtée et distribuée. La pollution de l'eau reste un problème malgré les grands efforts d'équipement pour son assainissement, qui touche l'ensemble des usagers de l'eau. Car même la meilleure station d'épuration ne peut tout épurer.

Actuellement la préoccupation principale sont les micropolluants, résidus de médicaments et antibiotiques, le faible étiage de nos cours d'eau, quasiment à sec en été, et la maîtrise des rejets agricoles.

### Propositions socialistes

- Un monitoring d'ensemble qualitatif (substances présentes dans l'eau) et quantitatif des eaux du bassin versant.
- Un débit suffisant dans nos cours d'eau grâce à une gestion appropriée du réseau hydrologique.
- Une action à la source contre les pollutions de l'eau.
- La défense de la gestion publique de l'eau.

### La mobilité

En raison de l'obstination des partisans de la priorité à la voiture, l'agglomération valdo-franco-genevoise a accumulé un retard historique en matière d'équipements en transports publics et pour la mobilité douce. Alors que l'agglomération était dotée d'un réseau de trams comptant à 125 km de lignes, dont 5 transfrontalières, pratiquement toutes ces dessertes ont été transférées sur route au plus fort du développement de Genève, dans les années 1950 et 60. Il ne restait plus que les 8 km de la ligne 12.

Or le tram est avec le chemin de fer l'axe structurant des déplacements de masse. Depuis la fin des années 1980, en 30 ans, le réseau a augmenté de 25 km - ce qui fait un rythme de réalisation de 800 m/an... totalement en-deçà des besoins.



La mise en service après 107 ans d'attente du CEVA ne suffira de loin pas. L'agglomération genevoise compte 1 million d'habitants (aire de pendularité) et aura 6 dessertes de RER. Celle de Zurich avec ses 1,2 million d'habitants en compte 29...

### Propositions socialistes

- Conditionner toute nouvelle densification à une forte desserte en TP et en mobilité douce
- Voter un crédit extraordinaire de 1 milliard/an sur 10 ans pour offrir une alternative à la voiture (lignes de tram, de train, P+R, sécurisation de la mobilité douce) ; le temps perdu et la diminution de la qualité de la vie sur l'ensemble du territoire coûte à l'économie du Grand Genève et à ses habitants certainement davantage.
- Assurer la priorité des TP aux feux routiers, il est inacceptable que 200 personnes passent après un véhicule occupé en moyenne par 1,2 personnes.

### **La solidarité internationale**

Dans le monde la moitié de la population doit vivre avec moins de 5,5 \$ par jour. Un humain sur 8 n'a pas de toit digne de ce nom, pas accès à de l'eau de qualité potable, n'a pas pu aller à l'école, ne mange pas à sa faim. L'engagement pour la durabilité comprend un engagement pour assurer à chaque habitant.e de la Terre le respect de ses droits économiques, culturels et sociaux tels que garantis par les Nations Unies.

Les Etats industrialisés se sont engagés à consacrer 0,7% de leur PIB à l'aide publique au développement, qui se doit aujourd'hui d'être orientée vers la durabilité. La Suisse plafonne à 0,45% et le canton de Genève qui s'était fixé en 2001 par voie de loi un objectif de 0,7% de son budget de fonctionnement ne dépasse pas 0,25% (par contre la plupart des communes s'approchent ou dépassent ce pourcentage).

Plusieurs centaines d'organisations de la société civile, dont 60 regroupées au sein de la Fédération genevoise de coopération fondée en 1966, expriment l'action des citoyennes et citoyens aux côtés de leurs partenaires de terrain dans le sud.

La prise de responsabilité globale du canton doit aussi s'exprimer par un soutien au commerce équitable et à une réduction de l'empreinte écologique de notre consommation hors du territoire.

### Propositions socialistes

- Soutien à un ordre économique mondial plus équitable et au commerce équitable qui devrait devenir la règle des échanges locaux et globaux.
- Atteindre le 0,7% du budget cantonal pour la solidarité internationale en 5 ans (+ 0,1% sur 5 ans).
- Inscrire dans tous les programmes de développement durable (Agenda 21, Agenda 2030) un volet soutien à des actions de développement autonome, équitable et durable dans le Sud.

### **L'éducation au développement durable**

La loi genevoise sur l'instruction publique comprend depuis 1975 le mandat d'éduquer à une citoyenneté responsable. Cette mission rejoint la définition de l'éducation au développement durable, telle que mise en avant lors de la décennie de l'EDD de l'Unesco (2004-2014).



L'école genevoise s'inscrit dans cette perspective et il convient de veiller à ce que l'ensemble des élèves et étudiant.e.s acquièrent au cours de leur formation les compétences et connaissances nécessaires à l'intégration des exigences de la durabilité, qu'il s'agisse de biodiversité, de changement climatique, de solidarité internationale ou d'économie circulaire. Cet engagement doit gagner en moyens, en force et en visibilité.

#### Propositions socialistes

- Intégrer clairement et de manière forte les enjeux du développement durable dans les diverses disciplines et activités scolaires.
- Attester à travers les dotations horaires, les programmes et les méthodes l'acquisition des compétences et connaissances à une responsabilité citoyenne orientée vers la durabilité.
- Faire de l'école genevoise un exemple d'éducation au développement durable.



## ANNEXE :

### Les 17 ODD et les 169 cibles associées

---

#### **Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**

1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour).

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.

1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes ;

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.

#### **Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable**

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Commission Finance,  
économie et emploi

Commission sociale et  
santé

Commission Migration

Commission  
Environnement

Commission Finance,  
économie et emploi

Commission sociale et  
santé

Commission  
Aménagement

Commission Migration



2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

2.a Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés ;

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement ;

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.



### **Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge**

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool.

3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac ;

3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments ;

3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;

Commission Finance,  
économie et emploi

Commission sociale et  
santé

Commission Sport

Commission Migration



3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

**Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous ;

4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et

Commission Famille et  
éducation

Commission Culture



scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ;

4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

### **Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne ;

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes ;

5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

### **Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Commission Finance,  
économie et emploi

Commission sociale et  
santé

Commission Culture

Commission Migration

Commission  
Environnement

Commission sociale et  
santé

Commission Finance,  
économie et emploi

Commission Migration

Commission  
transfrontalière



6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

6.4 D'ici à 2030, augmenter nettement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.

6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation ;

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

### **Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles plus propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre ;

7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les

Commission  
Environnement

Commission Transports  
et mobilité

Commission Finance,  
économie et emploi

Commission Migration

Commission  
transfrontalière



moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

### **Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés.

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.

Commission Transports  
et mobilité

Commission Finance,  
économie et emploi

Commission sociale et  
santé

Commission Migration

Commission  
transfrontalière



8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés ;

8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

### **Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.

9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.

9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.

9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement ;

9.b Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises ;

Commission  
transfrontalière

Commission Finance,  
économie et emploi

Commission Migration



9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.

### **Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**

10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.

10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.

10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.

10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce ;

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux ;

10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.

Commission  
transfrontalière

Commission Finance,  
économie et emploi

Commission sociale et  
santé

Commission Famille et  
éducation

Commission Culture

Commission Migration

Commission judiciaire



## **Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont d'origine hydrique, et réduire nettement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale ;

11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux ;

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

Commission sociale et santé

Commission Aménagement

Commission Transports et mobilité

Commission Environnement

Commission Finance, économie et emploi

Commission transfrontalière

Commission Migration



## **Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables**

12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

12.4 D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables ;

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux ;

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive de ces subventions nuisibles, lorsqu'elles existent, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicioseux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées.

Commission  
Environnement

Commission Finance,  
économie et emploi

Commission Famille et  
éducation

Commission Culture

Commission Migration

Commission  
transfrontalière

**Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, étant entendu que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques.**

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires ;

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

**Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés

Commission  
Environnement

Commission Finance,  
économie et emploi

Commission Famille et  
éducation

Commission Culture

Commission Migration

Commission  
Environnement

Commission Finance,  
économie et emploi

Commission Migration



sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Compte tenu des négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme de Doha pour le développement et du mandat ministériel de Hong Kong.

14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés ;

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés ;

14.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons ».

**Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des

Commission  
Environnement  
Commission Finance,  
économie et emploi



montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.

15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement ;

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement ;

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.

**Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

Commission judiciaire  
Commission Finance,  
économie et emploi  
Commission Famille et  
éducation  
Commission Culture  
Commission Sport



16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.

16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.

16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

## **Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser**

### Finances

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.



17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés.

#### Technologie

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.

#### Renforcement des capacités

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

#### Commerce

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.

17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en



veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés.

### Questions structurelles

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles.

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.

### Partenariats multipartites

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

Données, suivi et application du principe de responsabilité.

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

**Egalité**

5. **Egalité des sexes – autonomie des femmes**  
Partage des tâches  
Accès à toutes fonctions et toutes ressources pour tous

**Environnement**

**Energies**  
**Politique alimentaire**

2. **Eliminer la faim - sécurité alimentaire – nutrition - agriculture durable**  
6. **Accès pour tous à l'eau**  
7. **Accès à services énergétiques fiables, durables, abordables**  
11. **Accès de tous aux villes. établissements et tous services**  
12. **Mode de production et consommation durables** (gestion des ressources – politique déchets - recyclage)  
Sécurité alimentaire  
Agriculture-pêche-élevage durables  
Coopération avec pays en développement.  
13. **Lutte contre les changements climatiques**  
14. **Gestion durable des océans, mers et ressources marines**  
15. **Préserver écosystèmes terrestres**

**60+**

1. **Eliminer la pauvreté**  
4. **Accès à l'éducation pour tous – tout au long de la vie**  
5. **Egalité des sexes – autonomie des femmes**  
Partage des tâches  
Accès à toutes fonctions et toutes ressources pour tous  
10. **Réduire les inégalités**

**City-Group**

**Jeunesse socialiste**

**Migration, intégration, International**

1. **Eliminer la pauvreté**  
Coopération internationale  
Economie inclusive, innovante - Commerce équitable - Intégration des migrants dans économie  
3. **permettre à tous de vivre en bonne santé- promouvoir le bien-être**  
5. **Egalité des sexes, autonomie des femmes**  
6. **Accès pour tous à la gestion de l'eau**  
8. **Accès au travail pour tous** : Droits des travailleurs  
Pacte mondial pour l'emploi  
11. **Accès de tous aux villes. établissements et tous services**  
10. **Réduire les inégalités**  
12. **Mode de production et consommation durables**  
13. **Lutte contre les changements climatiques**

**Agglomération Problèmes transfrontaliers**

2. **Eliminer la faim - sécurité alimentaire – nutrition - agriculture durable**  
6. **Accès pour tous à l'eau**  
7. **Accès à services énergétiques fiables, durables, abordables**  
8. **Accès au travail pour tous** : Droits des travailleurs  
Pacte mondial pour l'emploi  
9. **Bâtir infrastructure résiliente...**  
10. **Réduire les inégalités**  
12. **Mode de production et consommation durables**  
16. **Paix**

**POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE**

**Finance – économie – emploi**

(types d'emplois-modalités de travail et organisation du temps)

1. **Eliminer la pauvreté**  
Economie inclusive et innovante – développement.  
Industriel durable – commerce équitable  
2. **Eliminer la faim** - sécurité alimentaire – nutrition - agriculture durable  
6. **Accès pour tous à l'eau**  
7. **Accès à services énergétiques fiables, durables, abordables**  
8. **Accès au travail pour tous** : Droits des travailleurs  
Pacte mondial pour l'emploi  
9. **Industrialisation durable**  
10. **Réduire inégalités** : réflexion sur fiscalité, sur système salarial (revenu universel)  
12. **Mode de production et consommation durables**  
13. **Lutte contre les changements climatiques**  
14. **Gestion durable des océans, mers et ressources marines**  
15. **Préserver écosystèmes terrestres**  
16. **Paix**

**Judiciaire**

10. **Réduire les inégalités**  
Accès à la justice pour tous  
16. **Paix** (lutte contre maltraitance, violence, etc.), accès à justice pour tous, finance et corruption (local-global)  
Aide aux pays en développement (0.7%)

**MOYENS ET SERVICES**

Organisation des services publics

**POLITIQUE DU BIEN-ETRE**

Aménagement  
Logement  
Politique santé  
Conditions de travail  
Education et culture

**Politique sociale et santé**

Politique sanitaire  
Conditions de travail

1. **Eliminer la pauvreté**  
3. **Permettre à tous de vivre en bonne santé- promouvoir le bien-être**  
6. **Accès pour tous à l'eau**  
8. **Accès au travail pour tous** : Droits des travailleurs  
Pacte mondial pour l'emploi  
10. **Réduire les inégalités**  
11. **Accès de tous aux villes. établissements et tous services**

**Transports – mobilité**

Politique mobilité urbaine

7. **Accès à services énergétiques fiables, durables, abordables**  
11. **Accès de tous aux villes. établissements et tous services**

**Famille – Education**

4. **Accès à éducation pour tous – tout au long de la vie**  
Petite enfance → formation prof.  
Coopération internat.  
5. **Egalité des sexes – autonomie des femmes**  
Partage des tâches  
Accès à toutes fonctions et toutes ressources pour tous  
10. **Réduire les inégalités**  
12. **Mode de production et consommation durables**  
13. **Lutte contre les changements climatiques**  
16. **Paix**

**Culture**

4. **Accès à éducation pour tous – tout au long de la vie**  
Formation à l'autonomie de la pensée  
11. **Accès de tous aux villes, établissements et tous services**  
5. **Egalité des sexes – autonomie des femmes**  
Partage des tâches  
Accès à toutes fonctions et toutes ressources pour tous  
10. **Réduire les inégalités**  
12. **Mode de production et consommation durables**  
13. **Lutte contre les changements climatiques**  
16. **Paix**